

# COLLEGE JACQUES PREVERT

# S.E.G.P.A

## PLAQUETTE DE PRESENTATION

Ministère de l'Education Nationale - Académie de Lyon

Collège Jacques Prévert 23 rue Racine 42162 ANDREZIEUX-BOUTHEON cedex

☎ 04 77 55 02 95 📠 04 77 36 49 85 ✉ 0421487n@ac-lyon.fr

## La SEGPA, qu'est-ce que c'est ?

Une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) accueille en collège des élèves en grande difficulté scolaire. Ils sont orientés par une commission de l'éducation nationale (la CODEA) sur la base d'un dossier établi par plusieurs partenaires. Les élèves sont principalement issus des cycles 3 des écoles primaires (CM2 ou CLIS) mais peuvent aussi venir des collèges. Il s'agit d'amener, à l'issue d'un cursus en 4 ans (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), ces élèves, vers une formation qualifiante de niveau V (une entrée en formation CAP).

## La SEGPA, pourquoi faire ?

Il s'agit :

- d'aider l'élève à retrouver la confiance par une image de soi plus positive,
- de donner du sens aux apprentissages scolaires,
- d'aider les élèves à construire et adopter un ensemble de valeurs citoyennes.
- d'aider l'élève à accéder au socle commun de connaissances et de compétences de tous les collégiens,
- de préparer le Certificat de Formation Générale diplôme qui évalue les compétences de français et de mathématiques d'une part et qui s'appuie sur la réalisation d'un dossier relatif au projet professionnel de chaque élève. Ce diplôme se passe en fin de 3<sup>ème</sup>.
- de préparer chaque élève à une entrée dans une formation qualifiante (CAP) et à plus long terme dans le monde professionnel.

## La SEGPA, comment ça marche ?

L'effectif de chaque classe est au maximum de 16 élèves. L'élève de Segpa est un collégien à part entière avec les mêmes droits et les mêmes obligations. Il a donc accès aux mêmes services (bibliothèque, restaurant scolaire...) et peut participer aux mêmes activités organisées en dehors de la classe (association sportive, foyer socio-éducatif, sorties...). Des projets pédagogiques regroupent plusieurs classes du collège général et de la Segpa.

- a) **En 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup>** : Les élèves bénéficient d'un enseignement général comportant l'ensemble des matières prévues pour toutes les classes de ce niveau au collège. Cet enseignement est adapté et assuré pour une partie par des enseignants spécialisés (français, mathématiques, histoire-géographie ...) et pour une autre partie par des enseignants des autres disciplines du collège (anglais, arts plastiques, musique, technologie ...)
- b) **En 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>** : Les élèves bénéficient toujours de l'enseignement général adapté comme dans les niveaux précédents. En plus, ils ont des périodes en atelier. Là, il ne s'agit pas de se former à un métier mais plutôt d'acquérir des compétences techniques, technologiques et comportementales (utilisables dans n'importe quel secteur d'activité) mais aussi d'élaborer un projet d'orientation pour la fin de 3<sup>ème</sup>. Des périodes de

stages en entreprises de 15 jours en 4<sup>ème</sup> et un mois en 3<sup>ème</sup> (2 x 2 semaines) permettent à l'élève d'affiner son projet d'orientation.

- c) **Tout au long des 4 ans** : Les élèves bénéficient d'un suivi individualisé. Tout d'abord, ils sont pris en charge par une équipe pluriprofessionnelle composée de la directrice de la Segpa, des enseignants, de la conseillère principale d'éducation (CPE), des surveillants, du médecin scolaire, de l'infirmière et de l'assistante sociale. Ensuite, chaque élève construit son propre Projet Individuel de Formation (PIF). Enfin, l'adaptation des savoirs, des dispositifs pédagogiques sont faits par les enseignants en fonction de chaque enfant.

### **La SEGPA, et après ?**

En fin de 3<sup>ème</sup>, les élèves devront faire aboutir leur projet individuel de formation. Pour préparer le C.A.P. dans le métier de son choix, le jeune a globalement deux possibilités :

- **une formation continue en Lycée Professionnel (LP)**. Il y suivra une formation théorique et pratique (douze semaines de stages en deux ans) dans le même établissement sous statut scolaire,
- **une formation en alternance**. Il y suivra une formation théorique dans un établissement (Centre de Formation des Apprentis, Maison Familiale et Rurale ...) et une formation pratique chez un employeur sous statut salarié.

Après un CAP, une poursuite d'étude sera possible pour les élèves qui en ont les capacités et la volonté vers un Bac Professionnel, un Brevet Professionnel ou une Mention Complémentaire selon les cas.

### **La SEGPA, encore des questions ?**

Je reste à votre disposition pour toute rencontre, n'hésitez pas à téléphoner pour fixer un rendez-vous.

**Mme MOTHE**

**Directrice adjointe chargée de la Segpa**